25 mars 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Comité Municipal de Laniel Inc. tenue selon la Loi, au bureau municipal de Laniel, situé au 2000, chemin Adrien-Denis, mercredi le 25 mars 2026 à 18 h 30, à laquelle :

Sont présents :
Christine Morin Sylvain Denis
Réal Champagne Stéphane Touzin
Lynda Perreault

Formant quorum sous la présidence de : M. Marc Girard
Autre présence: Susie Trudel, directrice
Absent : Alain Prévost

Veuillez noter que le conseil s'est réuni en caucus privé de 18 h 00 à 18 h 34

Informations :
Marc Girard souhaite la bienvenue à tous.

2026-03-022
Ouverture de la séance ordinaire publique à 18h 34 et adoption de l'ordre du jour
Il est proposé par Lynda Perreault
Et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé ;
Que l'article « affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Informations :
Période de questions de l'assistance

- Le représentant de l'Association des riverains de Laniel demande si le Comité municipal a pris des informations concernant le référendum d'initiative sociale pour le projet Onimiki. La réponse suivra dans ce procès-verbal.

Informations :
Demande verbale : permis émis
-Marc Girard, Baie Dorval, réparation d'un quai
-Michel Demers, Laniel, armoires et plancher cuisine
-Sépaq, Laniel, installation d'une guérite et clôture électrique

2026-03-023
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2026
Il est proposé par Sylvain Denis
Et résolu unanimement
D'accepter le procès-verbal tel que présenté.

2026-03-024
Approbation des dépenses municipales
Il est proposé par Réal Champagne
Et résolu unanimement
D'accepter les dépenses municipales pour le mois de février 2026 au montant de 65 685.78$.

2026-03-025
Le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces comptes sont disponibles au bureau municipal pour consultation.
Il est proposé par Christine Morin
Et résolu unanimement
De procéder à l'acceptation des comptes à payer totalisant 32 914.21$ pour la période du 1er au 25 mars 2026.
Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art.961).

Signé à Laniel, ce 30 mars 2026

_____
Susie Trudel, directrice générale

2026-03-026
Attendu qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,* toute municipalité doit, avant le 1er mai qui suit toute élection générale adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Attendu qu'une élection générale s'est tenue le 2 novembre 2025;

Il est proposé par Lynda Perreault
Et résolu unanimement

Que les membres du Comité municipal demande à la MRC de Témiscamingue de renouveler le règlement no 215-06-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des membres élus du Comité municipal de Laniel.

Information
Suite à une demande d'un membre de l'Association des riverains de Laniel à savoir s'il serait possible de faire un référendum d'initiative sociale au sujet du projet Onimiki. Voici la réponse venant du notaire-greffier de la MRC de Témiscamingue :

Le référendum d'initiative sociale n'est pas une notion prévue ni définie dans les lois municipales du Québec (Loi sur les cités et villes, Code municipal du Québec, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme). Il s'agit d'un concept emprunté à d'autres juridictions

ou contextes, où des citoyens peuvent, par pétition ou initiative populaire, exiger la tenue d'un référendum sur une question d'intérêt collectif ou social.

Dans le contexte municipal québécois, seuls certains référendums sont permis et strictement encadrés par la loi (ex. : approbation référendaire pour règlements d'emprunt, urbanisme, fusion municipale, etc.). Il n'existe pas de procédure permettant aux citoyens d'imposer un référendum sur une question sociale ou collective de leur propre initiative, en dehors des cadres prévus par la loi.

En plus, la loi sur la qualité de l'environnement prévoit que tout projet de centrale hydroélectrique de plus de 50 MW doit obligatoirement faire l'objet d'une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, laquelle inclut une consultation publique officielle menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Dans ce cadre, une période d'information et de consultation citoyenne est obligatoire avant toute autorisation gouvernementale.

Information
Suivi de dossier : volet administratif facturé par la Ville de Témiscaming pour l'entente incendie. Réponse de la Ville : Ces frais sont déjà absorbés dans le budget global de la Ville.

2026-03-027
OBJET : Acceptation de la soumission pour l'analyse de l'eau du puits artésien – Saison estivale 2026

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement exige la réalisation d'analyses hebdomadaires de l'eau du puits artésien durant la saison estivale ;

ATTENDU QUE le département de la voirie de la Ville de Témiscaming a transmis une soumission pour le prélèvement et l'analyse de l'eau couvrant la période du 1er juin au 30 septembre 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Stéphane Touzin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le conseil accepte la soumission du département de la voirie de la Ville de Témiscaming pour le prélèvement et l'analyse hebdomadaires de l'eau du puits artésien, pour la période du 1er juin au 30 septembre 2026, au montant global d'environ 3 000 $ (taxes incluses), ce montant comprenant tous les frais liés au laboratoire H2Lab, au service de transport RP Express ainsi qu'à l'ensemble des prélèvements détaillés dans la soumission.

2026-03-028
Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
Il est proposé par Sylvain Denis
Et résolu unanimement
De faire une demande d'aide financière au PAVL pour un montant de plus ou moins 10 000$ pour des travaux de voirie selon les soumissions que nous allons recevoir et des travaux admissibles.

Information
Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
Information de la MRC : possibilité d'avoir un montant de 16 300$ pour des travaux de voirie ce qui équivaut à 75% pour des dépenses de 22 000$.
Voir les projets admissibles et faire sortir des soumissions. A revoir.

2026-03-029
Tarification pour la location des emplacements de quais et stationnement – Saison 2026

ATTENDU :

- que la gestion efficace des infrastructures nautiques et de stationnement est essentielle pour répondre aux besoins des résidents et des villégiateurs ;
- que la révision des tarifs s'inscrit dans un souci d'équité et de saine gestion des finances locales ;

Il est proposé par : Réal Champagne
Adopté à l'unanimité

QUE :

1. Halte nautique – Saison estivale 2026
- Le tarif de location par emplacement est fixé à **360 $** pour les résidents et à **550 $** pour les non-résidents.

2. Emplacements de quais en face du pavillon Maurice Denis
- Le tarif par emplacement est fixé à **310 $** pour les résidents et à **450 $** pour les non-résidents.

3. Quai de 32 pieds (près du pavillon)
- Le tarif de location est fixé à **760$**

4. Stationnement hivernal pour bateaux-maisons – Saison 2026-2027
- Le tarif de stationnement est fixé à **500 $** pour la saison.

2026-03-030
Objet : Révision de la tarification pour les vidanges de bateaux et de roulottes – Saison 2026

ATTENDU :

- Que les vidanges de bateaux et de roulottes sont effectuées à l'aide du réservoir municipal, avec déversement dans deux fosses de béton situées au relai écocentre de Laniel ;
- Qu'il est nécessaire de faire vider ces fosses une à deux fois par année afin d'assurer la conformité environnementale et la capacité d'accueil ;
  Que les coûts d'opération annuels excèdent actuellement les revenus générés par le service ;

Il est proposé par : Sylvain Denis
et résolu unanimement
Que:
1. Tarif pour la vidange de bateau (saison 2026)
Le tarif sera augmenté de 45 $ à 50 $ par vidange.

2.Tarif pour la vidange de roulotte (effectuée par le propriétaire du camping, saison 2026)
Le tarif sera augmenté de 30 $ à 40 $ par vidange.

2026-03-031
Considérant que le Comité des Arts de Laniel a réalisé, en 2025, le projet du Jardin des Totems;

Considérant qu'en 2026, le même Comité prévoit la création de bûches décoratives, ornées de peinture acrylique, de mosaïques ou de pyrogravure, qui seront installées à la Place Laliberté;

Considérant que l'Entente de développement culturel 2026, conclue entre la MRC de Témiscamingue et le ministère de la Culture et des Communications, permet d'obtenir une aide financière pour ce type d'initiative culturelle;

Il est proposé par Stéphane Touzin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2026 pour le projet de bûches décoratives à la Place Laliberté;
Que le conseil municipal s'engage à assumer 40 % des dépenses admissibles relatives à ce projet;
Que la directrice générale soit autorisée à préparer, présenter et signer tout document requis en lien avec cette demande et la réalisation du projet.

Information

Journal Info-Laniel 2026

Les membres du comité municipal confirment avoir pris connaissance de l'édition du Journal Info-Laniel transmise par la direction générale. Ils expriment leur satisfaction quant à la qualité et à la pertinence du contenu présenté.

2026-03-032

Résolution d'appui au mouvement de grève Communautaire

Considérant que les organismes communautaires autonomes du Québec font face à un sous-financement chronique qui fragilise leurs services à la population et les conditions de travail de leurs intervenant·es;

Considérant que les organismes communautaires sont une composante essentielle du filet social, en offrant des services de proximité, en créant des liens humains précieux et en contribuant à la justice sociale et au bien commun;

Considérant que, malgré de multiples démarches pacifiques (pétitions, représentations, manifestations), les revendications pour un financement adéquat et récurrent n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante;

Considérant que la grève sociale est un moyen de pression légitime, déjà reconnu dans d'autres secteurs (éducation, santé, milieu syndical), et qu'il est nécessaire pour les organismes communautaires de se faire entendre avec la même force;

Considérant que la mobilisation témiscamienne actuelle, vise à revendiquer un réinvestissement public juste et équitable ;

Considérant que la reconnaissance et le soutien des municipalités locales constituent un appui moral et politique important à cette lutte collective;

Il est proposé par Christine Morin
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal de TNO Laniel manifeste sa solidarité avec les organismes communautaires de son territoire et de la région dans leur lutte pour un financement adéquat et des conditions de travail décentes.

Que la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, aux députés de la région ainsi qu'aux instances régionales concernées, afin de témoigner de l'appui de TNO Laniel au mouvement communautaire.

Information

Demande d'aide financière pour le projet Retour à l'école.
Refusé par les membres du conseil.

Informations :

Suivi de dossier : Location du bâtiment d'accueil

La directrice générale informe le conseil municipal que trois demandes d'information concernant la location du bâtiment d'accueil ont été reçues, mais n'ont pas donné suite à ce jour. Elle mentionne également qu'un organisme de la région a manifesté un intérêt potentiel pour la location. Le dossier demeure en suivi.

Informations :
Championnat mondiaux Raid Aventure 2026
La coordonnatrice de la sécurité du Raid Aventure sollicite la collaboration du comité municipal afin de savoir s'il serait intéressé et disponible à participer à l'équipe de sécurité nautique lors de la prochaine édition de l'événement, qui se tiendra du 24 au 26 juillet 2026.
La demande concerne spécifiquement la matinée du samedi 25 juillet, pour assurer la surveillance nautique dans le secteur de la Baie Dorval jusqu'à l'île aux Fraises.
Après discussion, le comité municipal se dit favorable à participer à l'opération, sous réserve de la disponibilité des deux employés municipaux concernés. Le comité accepte de mettre à disposition le ponton (incluant le carburant) ainsi que les deux employés pour la période demandée.

2026-03-033
OBJET : NOUVELLE INFRASTRUCTURE AQUATIQUE - DEMANDE DE POSITIONNEMENT AUPRÈS DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la fermeture de la piscine de Ville-Marie en 2019 a privé une grande partie de la population du Témiscamingue d'un accès à une infrastructure aquatique sur le territoire;

CONSIDÉRANT que différentes démarches, études et analyses ont été réalisées au cours des dernières années afin d'évaluer la possibilité de doter le territoire d'une nouvelle infrastructure aquatique régionale;

CONSIDÉRANT que le projet du Complexe des eaux profondes vise la réalisation d'une nouvelle infrastructure aquatique au centre du Témiscamingue afin de répondre aux besoins de la population, des écoles, des organismes et des différentes clientèles du milieu;

CONSIDÉRANT que le coût estimé le plus récent du projet, tel que révisé par la firme de consultants mandatée au dossier, s'élève à 18 520 824 $;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) constitue l'un des principaux leviers financiers susceptibles de soutenir la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Réal Champagne et résolu unanimement

Que les membres du Comité municipal Laniel (CML) reconnaît l'importance d'une infrastructure aquatique pour le centre du Témiscamingue et soutient la poursuite des démarches visant à en évaluer la faisabilité;

Que le CML autorise la MRC de Témiscamingue à poursuivre la documentation du dossier et à compléter la demande à déposer dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

Que le CML s'engage à analyser sérieusement les scénarios financiers visant une participation du milieu municipal à l'implantation de cette nouvelle infrastructure, de même que les critères à inclure dans une éventuelle entente de services à convenir avec le Complexe des eaux profondes pour la gestion et l'exploitation de l'infrastructure;

Que le TNO Laniel transmettre sa position au conseil de la MRC dans les meilleurs délais afin de permettre l'évaluation de la suite à donner à ce projet.

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des municipalités locales du territoire.

2026-03-034

APPUI AU DÉPÔT DE DEUX PROJETS AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE PAR LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a mis en place un comité de coopération intermunicipale afin d'identifier des pistes de collaboration permettant de consolider la capacité administrative des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT que les travaux de ce comité ont mis en lumière plusieurs enjeux liés notamment à la capacité administrative des municipalités, à la relève au sein des directions générales ainsi qu'à la complexité croissante des obligations administratives et réglementaires;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue souhaite déposer deux projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet coopération intermunicipale, soit :

- la mise en place d'une ressource territoriale de type « DG services-conseils », visant à offrir un accompagnement et un soutien aux directions générales des municipalités du territoire;
- la réalisation d'une étude portant sur la mutualisation et l'optimisation de certaines fonctions administratives municipales, notamment en matière de facturation, de taxation, de gestion de la paie et de greffe;

CONSIDÉRANT que ces initiatives visent à soutenir les municipalités du territoire et à identifier des solutions permettant d'améliorer l'efficacité et la résilience administrative du milieu municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christine Morin
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de TNO Laniel appuie la MRC de Témiscamingue dans sa démarche visant le dépôt de deux projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet coopération intermunicipale.

QUE le conseil municipal reconnait l'intérêt de ces démarches pour soutenir les municipalités du territoire et favoriser le développement de nouvelles formes de collaboration intermunicipale.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Témiscamingue.

Informations :

Discussion concernant le règlement 119-06-2006 – Permis d'occupation et compensation pour services municipaux (roulottes)

Le conseil municipal a pris connaissance du règlement 119-06-2006, en vigueur depuis le 4 juillet 2006, encadrant l'émission des permis d'occupation et l'imposition d'une compensation pour les services municipaux applicables aux roulottes installées sur le territoire de Laniel.
Après discussion, le conseil confirme le maintien de ce règlement dans sa forme actuelle. Afin d'assurer son application, il a également été décidé qu'un employé municipal sera mandaté, à l'été 2026, pour effectuer une vérification sur le terrain. Cette démarche visera à recenser les roulottes installées sur des propriétés dont l'occupation n'a pas été signalée à l'inspecteur municipal ou à la direction générale, conformément à la réglementation en vigueur.

Informations :

Comportement envers le conseil et la direction générale.
À la suite d'une conversation téléphonique entre un citoyen et la direction générale, au cours de laquelle des propos agressifs et irrespectueux ont été tenus à l'endroit du conseil municipal et de la direction générale, le conseil a pris position sur la question.
Le conseil municipal autorise l'envoi d'une lettre officielle à ce citoyen afin de réaffirmer que tout comportement agressif ou irrespectueux à l'égard du personnel municipal ou des membres du conseil ne sera pas toléré à l'avenir.

Informations :

Discussion sur le projet Fury Gold

Informations :

Suivi de dossier : Vente de la machine à casser la roche
Sylvain informe le conseil qu'à l'occasion d'un déplacement à Sudbury, il a rencontré une entreprise potentiellement intéressée par l'acquisition de la machine à casser la roche appartenant à la municipalité. Cependant, aucun retour n'a été obtenu de la part de cette entreprise à ce jour concernant l'offre de vente.

Informations :

Période de questions de l'assistance : Aucune assistance

Informations :
Prochaine réunion : mercredi le 22 avril 2026 à **18 h 30**

2026-03-035
Levée de l'assemblée :
Il est proposé par Lynda Perreault
Et résolu unanimement
De lever l'assemblée, il est 20 heures 15

_____ _____
Marc Girard, président Susie Trudel, dg